



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac

AGRISUD INTERNATIONAL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
AGRISUD INTERNATIONAL
7 avenue du Maréchal Foch - 33500 LIBOURNE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac

AGRISUD INTERNATIONAL

7 avenue du Maréchal Foch - 33500 LIBOURNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de l'association AGRISUD INTERNATIONAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AGRISUD INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance associative relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac, le 28 mars 2023

KPMG SA

Aurélie Lalanne
Associée

Bilan

Association AGRISUD International

Au : 31 décembre 2022
N° SIRET : 39036477600034

EUR

ACTIF		Exercice			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au : 31 décembre 21
Immobilisations incorporelles	- Frais d'établissement				
	- Frais de recherche et développement				
	- Donations temporaires d'usufruit				
	- Concessions, brevets, licenciés, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	13 301	13 301	0	0
	- Immobilisations incorporelles en cours				
	- Avances et acomptes				
	Total	13 301	13 301	0	0
Actif immobilisé Immobilisations corporelles	- Terrains				
	- Constructions				
	- Inst. techniques, mat. out. industriels				
	- Autres immobilisations corporelles	1 663 736	1 662 025	1 711	2 237
	- Immobilisations corporelles en cours				
	- Avances et acomptes				
	- Biens reçus en legs ou donations destinés à être cédés				
	Total	1 663 736	1 662 025	1 711	2 237
Immobilisations financières	- Participations et créances rattachées			152 281	137 431
	- Autres titres immobilisés	152 281			
	- Prêts			2 020	2 020
	- Autres	2 020			
	Total	154 301	0	154 301	139 451
Total de l'actif immobilisé (I)		1 831 338	1 675 326	156 011	141 688
Actif circulant Créances (3)	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	- Créances clients usagers et comptes rattachés	113 237		113 237	174 270
	- Créances reçues par legs ou donations				
	- Autres	3 874 994		3 874 994	4 148 352
	- Valeurs mobilières de placement	0		0	0
	- Instruments de trésorerie				
	- Disponibilités	1 455 088		1 455 088	2 278 706
	- Charges constatées d'avance	2 670		2 670	600
	Total de l'actif circulant (II)	5 445 989	0	5 445 989	6 601 928
	- Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
	- Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	- Ecart de conversion actif (V)				
Total de l'actif (I+II+III+IV+V)		7 277 327	1 675 326	5 602 001	6 743 615

Bilan

Association AGRISUD International

Au : 31 décembre 2022
N° SIRET : 39036477600034

EUR

PASSIF		Exercice	Exercice précédent
Fonds propres	- Fonds propres sans droit de reprise :		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	100 000	75 000
	- Fonds propres avec droit de reprise :		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	- Ecarts de réévaluation		
	- Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	1 587	1 587	
- Report à nouveau	15 436	-19 648	
- Excédent ou déficit de l'exercice	39 187	35 084	
- Situation nette (sous-total)	156 210	92 023	
- Fonds propres consommables			
- Subvention d'investissement			
- Provisions réglementées			
Total des Fonds propres (I)		156 210	92 023
Autres Fonds propres	- Titres associatifs	300 000	300 000
	Total Autres Fonds propres (I bis)		300 000
Total des Fonds propres et autres Fonds Propres (I) + (I bis)		456 210	392 023
Fonds reportés et dédiés	- Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	- Fonds dédiés	86 034	112 247
Total des fonds dédiés et reportés (II)		86 034	112 247
Provisions	- Provisions pour risques		
	- Provisions pour charges		
Total des provisions (III)		0	0
Dettes	- Emprunts obligataires et assimilés		
	- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 556	10 255
	- Emprunts et dettes financières divers		
	- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 430	2 430
	- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 403	47 327
	- Dettes des legs ou donations		
	- Dettes fiscales et sociales	78 328	176 678
	- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	- Autres dettes	50 675	79 782
	- Instruments de trésorerie		
- Produits constatés d'avance	4 832 365	5 922 873	
Total des dettes (IV)		5 059 756	6 239 345
- Ecarts de conversion passif (IV)			
Total du passif (I+I bis+II+III+IV)		5 602 001	6 743 615

Compte de Résultat

Association AGRISUD International

Période de l'exercice : 01/01/2022 31/12/2022 Durée : 12 mois
 Période de l'exercice précédent : 01/01/2021 31/12/2021 12 mois

EUR

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations	800	500
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de services	95 583	33 366
	dont parrainage		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	3 867 947	3 713 136
	Versement des fondateurs ou consommation de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	91 323	90 684
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières	296 595	120 111	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions, transferts de charges		10 611	
Utilisation des fonds dédiés	73 911	96 875	
Autres produits	0		
Total des produits d'exploitation (I)	4 426 161	4 065 283	
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variations de stocks		
	Autres achats et charges externes	2 209 039	1 947 027
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	52 493	52 265
	Salaires et traitements	1 559 037	1 375 514
	Charges sociales	254 344	311 520
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	255 224	254 269
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	47 699	46 467
Autres charges		25 856	
Total des charges d'exploitation (II)	4 377 836	4 012 918	
Résultat d'exploitation (I-II)		48 325	52 365
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 031	144
	Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change	10 741	21 208
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers (III)	12 772	21 353	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	3 988	3 514
	Différences négatives de change	17 922	34 813
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières (IV)	21 910	38 327	
Résultat financier (III-IV)		-9 138	-16 974
Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		39 187	35 390

Compte de Résultat

Association AGRISUD International

Période de l'exercice : 01/01/2022 31/12/2022 Durée : 12 mois
 Période de l'exercice précédent : 01/01/2021 31/12/2021 12 mois

EUR

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		44
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		0
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (V)	0	44
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		350
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
	Total des charges exceptionnelles (VI)	0	350
Résultat exceptionnel (V-VI)		0	-306
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les sociétés (VIII)			
Total des produits (I+III+V)		4 438 933	4 086 679
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		4 399 746	4 051 596
Excédent ou déficit		39 187	35 084
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Produits		4 166	19 969
Dons en nature			
Prestations en nature		4 166	19 345
Bénévolat			624
Charges		4 166	19 969
Secours en nature			
Mises à disposition de biens et services			
Prestations en nature		4 166	19 345
Personnel bénévole			624

2.2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2022

2.2.1 Guerre en Ukraine

L'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui a débuté le 24 février 2022, a donné lieu à un conflit militaire majeur entraînant un choc inflationniste de grande ampleur au niveau de l'économie mondiale. L'offre d'énergie fossile (pétrole, gaz et charbon), de denrées alimentaires (blé essentiellement) et d'intrants agricoles et industriels en provenance de la Russie et de l'Ukraine a fortement diminué ce qui a conduit à une augmentation des prix mondiaux, fragilisant les pays les plus pauvres.

En raison de la nature de leurs activités, les projets d'Agrisud ont été impactés par ces augmentations de prix (augmentation des prix des carburants, des intrants agricoles...) sans toutefois remettre en cause leur continuité. Concrètement, ces augmentations se traduisent par des surconsommations au niveau de certaines lignes budgétaires (coûts de fonctionnement des véhicules, acquisition d'intrants...) lesquelles sont compensées par des réajustements budgétaires discutés avec les bailleurs ou par des économies réalisées sur d'autres lignes budgétaires.

Par ailleurs, il conviendra de prendre en compte les effets durables de l'inflation sur les coûts dans les nouveaux budgets des projets.

2.2.2 Situation en Haïti

Les conditions de sécurité et l'instabilité socio-politique ne se sont pas améliorées dans le pays en 2022, le paralysant dans la violence. Cette situation a nécessité l'obligation d'observer plus de vigilance et de prudence dans la conduite des projets en Haïti de la part des équipes de terrain (limitation des déplacements entre autres).

2.2.3 Conditions climatiques

Les dérèglements climatiques, de plus en plus fréquemment constatés (sécheresse au Maroc, inondations en Côte d'Ivoire, au Cambodge et au Brésil) ont également perturbé la mise en œuvre de certaines activités des projets, voire les ont annulées : abandon de l'acquisition d'animaux en raison de l'insuffisance d'aliment pour bétail, retards dans la mise en place des cultures et la construction d'infrastructures.

2.2.4 Apport en fonds propres

Un don de 25 000 € a été attribué à l'association par son Président courant octobre 2022.

Son affectation en fonds propres sans droit de reprise, ni contrepartie, a été stipulée par écrit le 18 octobre 2022.

Le tableau de variation des fonds propres (partie « 2.4.2. – Bilan Passif ») mentionne la comptabilisation de cet apport en fonds propres associatifs.

2.2.5 Signature de nouvelles conventions

Agrisud a signé de nouvelles conventions en 2022 pour la mise en œuvre de nouveaux projets ou l'extension de phases de projets existants :

- « Intensification Agroécologique et Diversification de l'Agriculture familiale périurbaine à Siem Reap, Cambodge – Phase III (IADA III) » (Montant : 1 406 k€ / Durée : 36 mois) ;
- Projet Désira « DINAAMICC » (« Démarches INTégrées et Accompagnement pour une Agriculture familiale à Madagascar Innovante et résiliente aux Changements Climatiques ») (Montant : 746 k€ / Durée : 48 mois) ;
- Projet Désira « MAKIS » (« Malagasy Agricultural Knowledge and Innovation Systems ») (Montant : 146 k€ / Durée : 27 mois) ;
- Extension du programme DEFI (renforcement des filières locales d'approvisionnement avec le Club Med) dans 3 nouveaux pays (Seychelles, République Dominicaine et Malaisie) ;

- « Programme d'appui à la mise en valeur durable des zones de savanes et de forêts dégradées (PSFD), en République Démocratique du Congo » (Montant : 82 k\$ / Durée : 24 mois) ;
- « Réalisation du diagnostic sur l'agriculture urbaine de Kampala et accompagnement de l'agence en charge de la gestion de la ville (KCCA) dans l'élaboration de leur stratégie et plan d'actions à cinq ans, en Ouganda » (Montant : 40 k€ / Durée : 5 mois) ;
- « Appui aux collectivités burkinabé pour assurer leur résilience sur le plan alimentaire, au Burkina Faso » (Montant : 28 k€ / Durée : 12 mois).

2.2.6 Clôture de conventions

Les projets ou phases de projet ci-dessous ont pris fin en 2022 :

- « Intensification Agroécologique et Diversification de l'Agriculture familiale périurbaine à Siem Reap, Cambodge – Phase II (IADA II) » (Montant : 1 312 k€ / Durée : 42 mois) ;
- Projet Talaky « Programme Holistique de Conservation des Forêts, Phase III – PHCF III » (Montant : 1 771 k€ / Durée : 50 mois) ;
- Projet « MISEREOR » (« Aménagement et gestion intégrée de la ressource en eau dans les localités de Bory et de Beaulieu, Commune de Bas-Limbé ») (Montant : 175 k€ / Durée : 36 mois) ;
- « Projet FAR-Itasy : conduite d'une étude régionale sur le potentiel des métiers agricoles en Région Itasy et mission d'appui pour la mise à niveau technique de l'exploitation du CRFPA (FICOL) » (Montant : 39 k€ / Durée : 36 mois)

2.3 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.3.1 Méthode comptable appliquée

L'association applique le règlement ANC 2018-06 aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions suivantes :

- Code de commerce,
- Règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général,
- Dispositions spécifiques applicables du règlement **ANC 2018-06**, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- Dispositions spécifiques applicables du règlement **ANC 2020-08**, définissant notamment les règles applicables en matière de titres associatifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.3.2 Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations

La méthode retenue pour l'enregistrement comptable des cotisations est la comptabilisation en produit lors de leur encaissement effectif.

2.3.3 Méthodes dérogatoires

Les projets conduits par Agrisud International - généralement d'une durée de 3 à 4 ans - ont historiquement bénéficié de financements par une subvention principale (Union Européenne, AFD...) couvrant le plus souvent entre 50 % et 90 % des dépenses programmées.

Le montant des cofinancements à trouver était donc relativement faible en regard des dépenses totales ; ils ont toujours été obtenus, mais plutôt en milieu, voire en fin de projets, compte tenu de leur durée et du temps nécessaire pour mobiliser les partenaires.

Compte tenu des spécificités évoquées ci-dessus, et en dérogation avec les principes comptables applicables, Agrisud International considère comme financement acquis et comptabilise en produits ces subventions pour un montant équivalent aux dépenses annuelles nettes des cofinancements obtenus.

Les principes applicables prévoient la comptabilisation en produit d'une somme égale aux dépenses annuelles multipliée par le taux de financement conventionnel.

La méthode utilisée par Agrisud International impacte favorablement le résultat et les fonds associatifs d'Agrisud International, permettant ainsi de lisser sur la durée des projets l'obtention des cofinancements.

Le tableau ci-dessous synthétise, pour chaque projet concerné, le montant des cofinancements qu'il restait à trouver au 31/12/2022, soit 162 k€, compte tenu des dépenses effectivement engagées à cette date.

Bilan des besoins en cofinancements au 31 décembre 2022

(en milliers d'euros)

Projet	Budget total	Financements acquis	Financement principal	Taux de financement principal	Autres financements à identifier	Dépenses au 31/12/22	Taux d'avancement du projet	Financements acquis sur dépenses engagées au 31/12/2022	Financements comptabilisés selon méthode Agrisud	Financements à mobiliser au 31/12/22	Durée - Fin projet
Convention Programme AgriTer II	3 500	3 481	2 100	60%	19	2 383	68%	2 284	2 383	99	36 mois - Décembre 2023
Projet PAPSA Phase II - Maroc	633	588	350	55%	46	396	62%	366	396	30	36 mois - Mai 2023
Projet SANUVA - Madagascar	1 667	1 509	1 500	90%	158	403	24%	370	403	33	40 mois - Mars 2025
Projet IDEAS II - Vietnam	650	650	355	55%	0	393	60%	393	393	0	36 mois - Décembre 2023
Total	6 450	6 227	4 305	67%	223	3 575	55%	3 413	3 575	162	

A noter :

- Le budget total du projet PAPSA Phase II (au Maroc) a été minoré de 67 k€ en raison des difficultés de mise en œuvre liées aux mauvaises conditions climatiques (années de sécheresse successives) et à la guerre en Ukraine (envolée des prix impactant les activités agricoles, notamment l'élevage). Un avis de non-objection de l'Agence Française de Développement du 27 janvier 2023 acte ce nouveau budget qui passe de 700 k€ à 633 k€ portant le taux de co-financement de l'AFD à 55% (au lieu de 50%).

- En raison de la difficulté de mobiliser des cofinancements, le budget global de la Convention-Programme Agriter Phase II a également été réduit de 357 k€ et se monte désormais à 3 500 k€. Le taux de co-financement de l'AFD passe ainsi de 54% à 60% (avis de non-objection de l'Agence Française de Développement du 27 mars 2023).

2.4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.4.1 Bilan Actif

2.4.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles – Mouvements principaux

Tableau de variation des immobilisations

Postes du bilan	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Transferts	Cessions et sorties	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
Immobilisation incorporelles	13 301 €	- €	- €	- €	13 301 €
Logiciels	13 301 €				13 301 €
Immobilisation corporelles	1 409 038 €	254 698 €	- €	- €	1 663 736 €
Matériels Bureaux & Informatiques	18 769 €	619 €			19 388 €
Immobilisations Cambodge	157 888 €	13 708 €			171 596 €
Immobilisations Côte d'Ivoire	30 025 €				30 025 €
Immobilisations Haïti	175 579 €	708 €			176 287 €
Immobilisations Laos	46 445 €	3 118 €			49 563 €
Immobilisations Madagascar	438 326 €	163 005 €			601 332 €
Immobilisations Maroc	338 631 €				338 631 €
Immobilisations Sénégal	182 710 €	51 314 €			234 024 €
Immobilisations Vietnam	20 664 €	22 226 €			42 890 €
Immobilisations financières	139 451 €	14 850 €	- €	- €	154 301 €
Parts sociales	137 431 €	14 850 €			152 281 €
Dépôts et cautionnements	2 020 €	- €			2 020 €
Total	1 561 790 €	269 548 €	- €	- €	1 831 338 €

Immobilisations incorporelles et corporelles – Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisation	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans
Installations générales	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels de transport	Linéaire	3 ans
Matériels de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Matériels divers sur sites à l'étranger	Linéaire	1 an (1)

(1) Les matériels divers sur sites à l'étranger sont amortis sur 1 an dans la mesure où ils n'ont pas vocation à être conservés par l'association à la fin des projets.

Tableau de variation des amortissements

Postes du bilan	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminution d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisation incorporelles	13 301 €	- €	- €	13 301 €
Logiciels	13 301 €			13 301 €
Immobilisation corporelles	1 406 801 €	255 224 €	- €	1 662 025 €
Matériels Bureaux & Informatique	16 532 €	1 145 €		17 677 €
Immobilisations Cambodge	157 888 €	13 708 €		171 596 €
Immobilisations Côte d'Ivoire	30 025 €			30 025 €
Immobilisations Haïti	175 579 €	708 €		176 287 €
Immobilisations Laos	46 445 €	3 118 €		49 563 €
Immobilisations Madagascar	438 326 €	163 005 €		601 332 €
Immobilisations Maroc	338 631 €			338 631 €
Immobilisations Sénégal	182 710 €	51 314 €		234 024 €
Immobilisations Vietnam	20 664 €	22 226 €		42 890 €
Total	1 420 102 €	255 224 €	- €	1 675 326 €

2.4.1.2 Etat des créances

Le niveau des « créances clients usagers et comptes rattachés », observé au 31 décembre 2022, est en diminution comparé à 2021. Le montant constaté résulte d'un solde de 5 k€ à recevoir sur la contribution de la Fondation Raja (projet IDEAS II) et d'une facture de 18 k€ impayée en lien avec la prestation L'Oréal (« Echanges d'expériences et transfert de savoir-faire pour des projets de filières de sourcing durables ») rendue sur le 4^{ème} trimestre 2022.

Le compte « 418100 – Factures à établir » se compose de prestations rendues mais non encore facturées à la clôture de l'exercice pour le projet PACTE en Haïti (61 k€) et pour le « Programme d'appui à la mise en valeur durable des zones de savanes et de forêts dégradées » en République Démocratique du Congo (23 k€).

Les « autres créances » sont constituées de subventions à recevoir (3 667 k€) et d'avances à régulariser sur les projets à Madagascar, au Maroc, au Sénégal et en Haïti (207 k€).

Le montant des subventions à recevoir, inscrit dans les autres créances, s'élève à **3 667 477 €** et est réparti comme suit :

Subventions antérieures à 2022 :	1 768 257 €
· Subvention UE – SANUVA, Madagascar	995 234 €
· Subvention ENABEL - POP ART, Sénégal	173 453 €
· Financement Misereor – Misereor 4 2021-2025, Haïti	117 398 €
· Subvention AIMF – PROFERTIL, Cambodge	96 950 €
· Financement MARNDR - PACTE, Haïti	74 687 €
· Subvention RNA – IDEAS II, Vietnam	63 000 €
· Financement GIVAUDAN – Converse, Haïti	50 362 €
· Subvention RNA – PAD NORD II, Haïti	40 000 €
· Financement AVSF – Fair Sahel, Multipays	35 476 €
· Financement CEAS – MVT IV, Madagascar	35 000 €
· Subvention SYCTOM – Anamay, Laos	30 500 €
· Subvention CARI – AVACLIM, Maroc	15 124 €
· Financement CEAS – PRPA III, Sénégal	14 918 €
· Subvention SOLIDAE – ANAMAY, Laos	14 558 €
· Subvention Région Haute-Matsiatra – Eaurizon, Madagascar	7 260 €
· Financement OLVEA – Huile Olive, Maroc	4 337 €

Subventions notifiées en 2022 :	1 899 220 €
· Subvention AFD - IADA 3, Cambodge	700 000 €
· Subvention UE – DINAAMICC, Madagascar	519 454 €
· Subvention GRET , PRODIP - Madagascar	227 880 €
· Subvention UE - MAKIS, Madagascar	109 933 €
· Subvention RNA – Mahavotra IV, Madagascar	80 000 €
· Subvention RNA – IDEAS II, Vietnam	55 000 €
· Subvention Région Haute-Matsiatra – Eaurizon, Madagascar	41 846 €
· Subvention RNA – PAD NORD II, Haïti	35 000 €
· Subvention GESCOD - KAMPALA	28 151 €
· Subvention RNA – PRPA III , Sénégal	24 167 €
· Financement OLVEA – Huile Olive, Maroc	20 632 €
· Subvention CD92 – IADA 3, Cambodge 2022	20 000 €
· Subvention CUF Burkina Faso	15 275 €
· Financement Compagnie Fruitière - PROFIT, Cote d'Ivoire	14 500 €
· Financement FiBL – PRPA III, Sénégal	7 381 €

2.4.1.3 Etat de la trésorerie

La trésorerie globale de l'association (+ disponibilités - concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques) s'élève à **+ 1 452 k€** au 31 décembre 2022.

Elle s'explique, entre autres, par les versements AFD des soldes des financements du projet PAPSA II (142 k€ le 27/10/22), de la convention programme Agriter II (1 000 k€ le 24/11/22) et du projet IDEAS II (177 k€ le 22/11/22), le paiement CD92 de la tranche intermédiaire 2022 du projet Siem Reap (80 k€ le 12/12/22) et le règlement du solde du projet Talaky (71 k€ le 9/11/22) par Nitidae.

Les placements d'une partie de la trésorerie ont généré 2 k€ d'intérêts sur 2022.

2.4.2 Bilan Passif

2.4.2.1 Le tableau de variation des fonds propres

<u>Variation des fonds propres</u>	Ouverture	Affectation de résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	75 000,00		25 000,00		100 000,00
Fonds propres avec droit de reprise	0,00				0,00
Réserves pour projet de l'entité	0,00				0,00
Autres réserves	1 587,26				1 587,26
Report à nouveau	-19 648,01	35 083,97			15 435,96
Excédent ou déficit de l'exercice	35 083,97	-35 083,97	39 187,08		39 187,08
Situation nette	92 023,22	0,00	64 187,08	0,00	156 210,30
Subventions d'investissement	0,00				0,00
Provisions réglementées	0,00				0,00
TOTAL I Fonds associatifs	92 023,22	0,00	64 187,08	0,00	156 210,30
AUTRES FONDS PROPRES					
Titres associatifs	300 000,00				300 000,00
Total I bis Autres fonds propres	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
Total I et I bis	392 023,22	0,00	64 187,08	0,00	456 210,30

Apport en fonds propres de 25 000 € :

Un don de 25 000 € a été attribué à l'association par le Président d'Agrisud en octobre 2022.

Son affectation en fonds propres sans droit de reprise, ni contrepartie, a été stipulée par écrit le 18 octobre 2022 à l'association.

2.4.2.2 Etat des dettes

Toutes les dettes, autres que financières et les produits constatés d'avance, sont d'échéance inférieure à un an.

Le compte « 408100 – Factures à recevoir » fait état, entre autres, de la facturation de la mission de commissariat aux comptes sur les comptes annuels 2022 (12,5 k€), de la facturation de la mission d'audit sur le projet IADA II, Cambodge (12 k€) et de la facturation des prestations Adista en lien avec la mise en place d'un Cloud sous Microsoft 365 (19 k€).

Les dettes fiscales et sociales correspondent aux taxes sur salaires et cotisations sociales du 4^{ème} trimestre, payées en janvier 2023 et à la provision pour congés payés évaluée au 31 décembre 2022.

Les autres dettes (51 k€) sont constituées d'avances à régulariser sur les projets à Madagascar et en Haïti.

2.4.2.3 Détail des produits constatés d'avance

Il s'agit principalement de soutiens financiers et subventions attribués pour les exercices à venir, soit **4 832 365 €**, et notamment :

Produit constaté d'avance au 31/12/2022

· Subvention UE – SANUVA, Madagascar	1 103 457 €
· Subvention UE - DINAAMICC, Madagascar	573 065 €
· Subvention AFD – Convention Programme AGRITER II	571 871 €
· Subvention AFD – IADA 3, Cambodge	552 478 €
· Subvention ENABEL - POP ART, Sénégal	328 473 €
· Subvention GRET - PRODIP, Madagascar	204 111 €
· Subvention CD92 – IADA 3, Cambodge 2022	151 916 €
· Subvention AFD – IDEAS II, Vietnam	140 256 €
· Financement Misereor – Misereor 4, Haïti	129 118 €
· Subvention UE - MAKIS - Madagascar	121 050 €
· Subvention RNA– IDEAS II, Vietnam	115 785 €
· Subvention AIMF – PROFERTIL, Cambodge	106 436 €
· Subvention AFD – PAPSA II, Maroc	101 473 €
· Subvention Région Haute-Matsiatra - Eaurizon, Madagascar	81 266 €
· Subvention AFD – ARENA, Madagascar	68 769 €
· Subvention AFD – OSCAR, Multiprojet	67 090 €
· Financement GIVAUDAN– Converse, Haïti	54 966 €
· Subvention SOLIDAE – ANAMAY, Laos	44 475 €
· Subvention RNA – MVT IV CP, Madagascar	40 000 €
· Financement MARNDR - PACTE, Haïti	40 000 €
· Subvention SYCTOM – ANAMAY, Laos	36 000 €
· Financement CEAS - MVT IV, Madagascar	35 000 €
· Subvention CUF, Burkina Faso	27 775 €
· Financement AVSF – Fair Sahel, Multipays	26 043 €
· Financement PERNOD RICARD - Fast, Cambodge	25 984 €
· Subvention KAMPALA - Ouganda	25 207 €
· Financement Compagnie Fruitière PROFIT - Cote d'Ivoire	19 000 €
· Financement CEAS - PRPA III, Sénégal	15 000 €
· Financement Comité Filières CHANEL PB	9 662 €
· Subvention CARI – AVACLIM, Maroc	9 258 €
· Financement FiBL – PRPA III, Sénégal	7 381 €

2.4.2.4 Tableau de variation des fonds dédiés

	Ouverture Exercice	Retraitement ANC 2018-06	Reports	Utilisations		Transferts	Clôture Exercice	
				Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont > 2 ans
Subventions d'exploitation	23 783	-	-	23 783	-	-	-	-
RNA FAR-Itasy 2019 - Madagascar	12 783			12 783			-	
RNA Diagnostic Lao Cai - Laos	11 000			11 000			-	
Contributions financières d'autres organismes	52 794	-	-	35 458	-	28 650	45 986	-
ATFY Kolorano A5 2020 Eaurizon 2020 - Madagascar	4 963			4 963			-	
ATFY Gire Eaurizon 2021 - Madagascar	6 250			6 250			-	
ATFY IADA II 2020 - Cambodge	5 534						5 534	
ATFY IADA II 2021 - Cambodge	10 000						10 000	
Heinrich Boll AVACLIM 2021 - Maroc	6 667			4 865			1 802	
Fondation Roi Baudouin véhicule - Maroc						12 000	12 000	
ATFY Gire Eaurizon 2022 - Madagascar						6 250	6 250	
Club Med Ile Maurice Albion 2022						400	400	
ATFY IADA II 2022 - Cambodge						5 000	5 000	
ATFY IADA III 2022 - Cambodge						2 500	2 500	
Club Med Brésil Sao Paulo 2021	1 000			1 000			-	
Club Med Brésil Trancoso 2022						1 200	1 200	
Club Med Indonésie Bali 2022						1 300	1 300	
Club Med Malaisie 2021	10 500			10 500			-	
Club Med Sénégal Kaout 2021	3 000			3 000			-	
Club Med Seychelles 2022	4 880			4 880			-	
Ressources liées à la générosité du public	35 670	-	-	14 670	-	19 049	40 049	21 000
LSDH 2022						9 049	9 049	
Alain Chamla						10 000	10 000	
LSDH 2021	9 343			9 343			-	
Léa Nature / Naturenvie 2019	5 327			5 327			-	
BNP Paribas	21 000						21 000	21 000
TOTAL	112 247	-	-	73 911	-	47 699	86 034	21 000

2.5 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

2.5.1 Tableau des subventions publiques notifiées à l'association en 2022

Le montant des subventions publiques notifiées à l'association en 2022 est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Autorités administratives	Projet	Date notification	Montant
Agence Française de Développement	· IADA 3 2022-2025, Cambodge	03/10/2022	700 000 €
Agence Française de Développement	· PRODIP, Madagascar	09/05/2022	238 860 €
Région Nouvelle-Aquitaine	· IDEAS II, Vietnam	17/10/2022	110 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine	· PRPA III, Sénégal	29/06/2022	100 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine	· Mahavotra IV, Madagascar	14/10/2022	80 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine	· PAD NORD III, Haïti	14/04/2022	70 000 €
Conseil Départemental des Hauts de Seine	· IADA III, Cambodge	15/03/2022	200 000 €
Ville et Euro Métropole de Strasbourg	· SLICKS Kampala, Ouganda	08/11/2022	40 216 €
Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères	· Appuis aux collectivités Burkinabè - Burkina	21/10/2022	27 775 €
Région Haute-Matsiatra	· EAURIZON, Madagascar	28/07/2022	139 488 €
Union Européenne	· Désira DINAAMICC, Madagascar	13/06/2022	708 773 €
Union Européenne	· Désira MAKIS, Madagascar	28/07/2022	131 391 €
	Total des subventions publiques		2 546 502 €

2.5.2 Tableau des Legs, donations et assurances-vie figurant au compte de résultat

Il n'y a pas eu sur l'année 2022 de legs, donations ou assurances-vie à inscrire au compte de résultat.

2.5.3 Résultat financier

Le résultat financier de – 9 138 € s'explique :

- par des gains/pertes de changes lors de la conversion des devises étrangères en euros au 31 décembre 2022 (- 7 181 €) ;
- par la rémunération des placements sur livrets associatifs (+ 2 031 €) ;
- par les intérêts versés au souscripteur des titres associatifs (- 3 000 €) ;
- par divers intérêts bancaires (- 988 €).

2.6 AUTRES INFORMATIONS

2.6.1 Contributions Volontaires en Nature

Le montant des Contributions Volontaires en Nature (CVN) est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Il s'agit d'une mise à disposition de personnels pour la mise en œuvre du projet CAAC « *Les acteurs territoriaux au service d'une coopération renforcée* ».

La valorisation de la mise à disposition s'est faite par référence aux coûts réels et à la mobilisation réelle des personnels impliqués par le projet concerné.

Contributions Volontaires en Nature	Exercice 2022	Exercice 2021
Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public		
Bénévolat		624 €
Prestations en nature	4 166 €	19 345 €
Dons en nature		
3 - Concours publics en nature		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total	4 166 €	19 969 €
Emploi de l'exercice		
1- Contribution volontaires aux missions sociales		
Réalisées en France		
Réalisées à l'étranger	4 166 €	19 345 €
2- Contributions volontaires à la recherche de Fonds		
3- Contributions volontaires au fonctionnement		624 €
Total	4 166 €	19 969 €

2.6.2 Engagements au titre du CPF

Au 31 décembre 2022, le montant en euro du CPF (Compte Personnel de Formation) s'élève à 14,6 k€ pour les 5 dernières années (2018-2022).

2.6.3 Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés (au sens de la loi 2006-586 sur le volontariat associatif), est égal à zéro.

2.6.4 Effectifs par catégorie

Au 31 décembre 2022, les effectifs par catégorie sont les suivants :

En France :

- Bénévoles
 - Membres du CA : 7 personnes
- Cadres : 8 personnes (ETP = 8)
- Non-cadres : 1 personne (ETP = 0,04)
- Stagiaire : 1 personne

A l'étranger :

- Expatriés (cadres) : 4 personnes (ETP = 4)
- Contrats et stagiaires locaux : 110 personnes

2.6.5 Abandons de frais par les bénévoles

Le montant des abandons de frais de déplacement par les membres bénévoles s'élève à 9 441,18 € pour l'année 2022.

2.6.6 Engagement retraite

Compte tenu de l'âge moyen et de l'ancienneté du personnel, le montant des droits acquis par les salariés de l'association à la clôture de l'exercice est évalué à 77 k€. Cette provision pour Indemnité de Départ à la Retraite est indiquée à titre informatif dans l'annexe mais n'est pas comptabilisée dans les comptes annuels.

2.6.7 Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires de la mission de commissariat aux comptes pour l'année 2022 est comptabilisé à hauteur de 12.500 € TTC. Aucun acompte n'a été payé sur l'année 2022.

2.7 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Incidences liées aux faits majeurs (guerre en Ukraine, situation en Haïti et conditions climatiques) survenus en 2022

A la date d'arrêté des comptes, la poursuite de la guerre en Ukraine, la situation en Haïti et les mauvaises conditions climatiques n'ont pas eu d'autres incidences significatives pour l'association que celles décrites au paragraphe 2.2.

Le contexte étant évolutif et incertain, il est difficile d'en mesurer les éventuels impacts futurs pour l'association.

Nous estimons toutefois que la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause car l'activité est globalement maintenue et l'association perçoit les financements prévus pour 2023.